



**Syndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes**

10, Rue Auguste Blanqui - 93100 MONTREUIL

☎ 01 41 63 51 42 ☎ 01 41 63 51 40

@ : [cgt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgccrf.finances.gouv.fr) - [www.cgt-ccrf.net](http://www.cgt-ccrf.net) -  [Facebook/SNACCRF-CGT](https://www.facebook.com/SNACCRF-CGT)

---

---

## **Conférence téléphonique du 18 mars de 10 H à 11 H 30**

### **entre la DG et les organisations syndicales**

Dans le contexte actuel, la Direction Générale est en train de rédiger une instruction précise. La conférence a permis aux OS de faire remonter les dysfonctionnements remontés par les agents, de porter nos revendications et de faire préciser quelques points.

Les interventions ont porté principalement sur plusieurs problèmes :

**Besoin d'une instruction la plus précise possible** car l'interprétation du PCA est très hétérogène en DDI et en Direccte (78 – 38 – 29 et d'autres). La lettre de l'intérieur qui vient de tomber est vaste et pas assez précise. Les consignes ministérielles sont plus claires.

DG : la rédaction est en cours et stipulera notamment les tâches qui subsisteront à effectuer en présentiel, peu nombreuses. Un travail est effectué pour recenser les mobilisables, pour les mobiliser.

Une discussion s'est engagée **sur le terme « mobilisable »**. On peut être mobilisable et rester chez soi ! Attention à l'interprétation qui en est fait dans les territoires. La DG doit y répondre très précisément.

Alerte est faite également par les OS sur **les aspects « gestion »** comme les ASA transformées par endroit en autorisation pour garde d'enfants malades, et **l'aspect contrôles sans protection** ainsi que la désinfection des véhicules.

Nous avons également soulevé toutes les différentes organisations d'un département à l'autre : renvoi des agents, obligation de contrôle, permanence tournante, conditions de télétravail ... et lui avons demandé d'y répondre très clairement.

Sur la question du matériel de protection, toute une discussion s'est engagée, sur qui alerter pour débloquer la situation (plateforme d'achat, CHSCTM, CHSCT DDI, déblocage par le Ministre, réquisition du gel par le ministre ?). Ce n'est apparemment pas un problème de financement mais un problème d'approvisionnement.

Nous avons prévenu que les agents n'iraient pas en contrôle sans protection et que déjà certains départements évoquent leur droit de retrait.

Il faudra également suivre l'évolution des directives de Bruno Le Maire concernant le contrôle de l'évolution des prix. Nous avons réitéré la problématique des contrôles sans protection.

Sur **l'obligation de présentiel**, la DG réaffirme que le maximum d'agents doit rester chez eux, que ne seront présents que les personnels effectuant des tâches indispensables ou pour venir chercher

exceptionnellement des documents. Des directives seront données au niveau national mais il se peut qu'au niveau local les préfets prennent d'autres décisions en cas de crise.

Elle a précisé que les agents sont :

- soit en télétravail,
- soit en ASA,
- soit en situation « d'agents mobilisables » en cas de besoin

mais qu'ils devaient, au maximum, rester chez eux.

Sur **la garde d'enfants**, cela n'a pas l'air d'être très clair entre les mesures ministérielles et interministérielles. Pas de soucis sur les décisions ministérielles pour le reste ils vont vérifier. Même sujet sur l'alternance de la prise de ces droits entre les deux parents.

D'autres thèmes ont été évoqués comme la médecine de prévention et les questions de matériels dans le cadre du télétravail. Nous avons demandé que des précisions soient données dans l'instruction en cours de rédaction.

**Une autre audioconférence se tiendra vendredi à 10 H 30.**

**Il est donc essentiel que tous les dysfonctionnements locaux puissent nous être remontés d'ici là.**

Bon courage à tous.